MOOSCH NOTRE VILLAGE

p.**3**POLITIQUE

Des illusions perdues

p.**4 ÉCOLE MATERNELLE**

De nouvelles enseignantes

p.8 FINANCES

Lettre ouverte aux mooschoises et aux mooschois C'est beau un ciel, la nuit

INFOS PRATIQUES

ALLO LA MAIRIE

Horaires d'ouverture de la mairie :

Lundi: 8 h - 12 h Mardi: 14 h - 18 h Mercredi: 8 h - 12 h

Jeudi: 8 h - 12 h: 14 h - 18 h Vendredi: 8 h - 12 h; 14 h - 16 h

Plus que jamais, élus et personnel communal sont à votre écoute.

CONTACT

Tél.: 03 89 82 30 70 Fax: 03 89 38 90 23

E-mail: moosch.mairie@wanadoo.fr



SITE INTERNET

http://www.moosch.net

Rencontre avec le maire et les adjoints sur rendez-vous



SOMMAIRE

Photo de la 1ère de couverture : C'est beau un ciel, la nuit.

2 Infos pratiques

3 L'éditorial du Maire

4-7 Bien vivre ensemble...

8-9 Agir pour les Mooschois

10 Retour sur images

11 Rubrique du Papydocteur

12 Préserver notre cadre de vie

13 - 14 Les décisions du conseil

15 - 16 Parole des lecteurs

16 Agenda



Publication périodique d'information communale gratuite tirée à 900 exemplaires.

Distribuée par les membres du Conseil Municipal.

Directeur de la publication : José SCHRUOFFENEGER.

Photos: Jean-Claude PERNEL, Marc SOLARI, Jean-Louis BITSCHINE, Pascale et Jeannine RUDLER, Sylviane RIETHMULLER, Bertrand MURA.

PLANNING 2020

 Collecte d'ordures encombrantes métalliques et non métalliques en porte à porte.

Mercredi 18 novembre.

Collecte D3E

(Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques)

Tout équipement qui fonctionne avec une prise électrique, une pile ou un accumulateur.

Samedi matin 7 novembre.

Collecte DMS

(Déchets Ménagers Spéciaux)

Samedi matin 17 octobre.

ORDURES MÉNAGÈRES

Toute modification de la composition du foyer doit être rapidement signalée en mairie afin que les factures de redevance pour l'enlèvement des ordures ménagères soient ajustées.

CIRCULAIRE DUPOND-MORETTI

Les maires ont pris acte avec satisfaction de la publication de la circulaire du Garde des Sceaux aux parquets que le Premier Ministre avait annoncée lors de la réunion du 2 septembre consacrée à la lutte contre les agressions visant les maires et les élus municipaux.

Cette circulaire contient des dispositions importantes: la prise en compte de la qualité des victimes dans les qualifications pénales retenues, le recours à la qualification d'outrage s'agissant des insultes, une réponse pénale qui évite le simple rappel à la loi et, pour les actes les plus graves, l'usage de la comparution immédiate

ou l'interdiction de séjour. Cela répond aux attentes des élus agressés de voir prises en compte à sa juste mesure les atteintes dont ils font l'objet.

FANFARE DU RÉGIMENT DE MARCHE DU TCHAD

La Fanfare du Régiment de Marche du Tchad (organisme d'Etat) recrute des musiciens à l'engagement et au titre des réserves opérationnelles et citoyennes (pour les réserves uniquement dans le Haut-Rhin et proche périphérie du département).

Actuellement nos avis de recrutement circulent sur les réseaux sociaux (Facebook, Instagram) et dans les divers conservatoires du Grand Est. Afin de toucher un maximum de candidats, le chef de la fanfare nous demande d'avoir la gentillesse de bien vouloir insérer dans notre bulletin communal cette proposition.

Cette information permettra peutêtre à un musicien d'envisager une carrière à laquelle il n'aurait pas forcément pensé.

Contact: adjudant-chef Damien DUMONT chef de la fanfare du RMT - 03 69 21 25 08 fanfare-rmt@outlook.fr

L'avis de recrutement est consultable en mairie.

RÉDUIRE LE MONTANT DES FACTURES DE CHAUFFAGE

Chef de file en matière de résorption de la précarité énergétique et en matière de solidarité territoriale, le Département a lancé en 2018 un Programme d'Intérêt Général (PIG) « Habiter mieux 68 » sur une durée de 5 ans. Une convention partenariale a été signée avec l'ensemble des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) hautrhinois (sauf m2A qui a son propre PIG), l'Agence Nationale de l'Habitat (Anah), l'ADIL, PROCIVIS, la CAF, la CARSAT et la FNAIM.

Cette démarche s'inscrit dans la lutte que nous menons ensemble pour soutenir les personnes défavorisées en situation de précarité énergétique.

Renseignements: ADIL68 03 89 21 75 35 - contact@adil68.fr



EDITORIAL DU MAIRE

Des illusions perdues

La crise sanitaire joue les prolongations, par contre toutes les illusions qui ont agrémenté la période du confinement se sont envolées.

On y a cru pourtant à ce « nouveau monde »... un monde plus humain, plus juste, plus fraternel, plus respectueux de l'environnement, un monde où l'argent ne serait plus roi et où la dignité des hommes deviendrait une réalité, un monde où les professions sous-payées seraient enfin reconnues à leur juste valeur. Il était question disait Nicolas Hulot de « transformer la peur en espoir » de « réanimer notre humanité » de « redonner du sens au progrès », de « se réapproprier le bonheur ».

Je craignais, reprenant l'hypothèse de Michel Houellebecq, avais-je écrit dans notre dernière Lettre Municipale, que « le monde d'après ressemble furieusement au monde d'avant... en pire ». **Nous y sommes.**

Les faillites d'entreprises, les plans sociaux tombent quotidiennement, la récession économique s'est installée, la rentrée des classes s'est faite sans modifications ou allègements des programmes, sans consignes claires sur «le rattrapage» du retard accumulé par nos enfants. Le spectacle affligeant d'une vie politique hors sol ne tournant plus qu'autour de l'élection présidentielle de 2022, les discours contradictoires des scientifiques à propos de l'épidémie, ou ceux de responsables politiques qui hésitent entre la ligne sanitaire et la ligne économique, font que nous sommes rongés par l'angoisse devant la deuxième vague annoncée et la peur des lendemains difficiles.

L'augmentation régulière des cas positifs dans le pays nous a amené chez nous à appliquer « le principe de précaution ». C'est la mort dans l'âme que nous avons décidé d'annuler notre journée citoyenne d'automne si conviviale, nos visites aux « grands anniversaires » si émouvantes et nos belles manifestations de fin d'année



et notamment le Téléthon et la fête des Seniors (1), peut-être la cérémonie des voeux. Mesures de prudence bien sûr mais également respect des arrêtés préfectoraux.

Il est compliqué de vivre avec cette épée de Damoclès en permanence sur nos têtes, c'est également « tristounet » de renoncer à nos joyeuses rencontres, mais nous n'avons pas le choix. Alors continuons à respecter les gestes barrières, gardons les masques sur les visages, lavons-nous régulièrement les mains... oui, je sais, nous savons tout cela... et pourtant!

Prenez soin de vous et de vos proches. Les beaux jours reviendront, nous devons rester confiants, patients et plus que jamais solidaires.

José SCHRUOFFENEGERSeptembre 2020

(1) A la place du repas ou du cadeau de noël, nous proposerons cette année à nos aînés un bon d'achat à utiliser chez nos commerçants et artisans. Ce sera en même temps notre modeste soutien à l'économie locale.

Post Scriptum:

Barbara Pompili, en théorie ministre de la transition écologique, a proposé d'autoriser les betteraviers à utiliser les néonicotinoïdes qui avaient été interdits car dangereux pour notre santé et qui provoquaient la mort de millions d'abeilles. Dans la foulée, l'Assemblée Nationale a voté ce texte. La ministre s'était battue pour leur interdiction en 2016... On va dire que les convictions y compris écologiques peuvent être fluctuantes.

Le Chiffre du mois

4

C'est le nombre de jeunes femmes qui encadreront les enfants de l'école maternelle cette année.

Citation du mois

« On ne peut plus se serrer la main, mais on peut toujours se serrer les coudes. »

Slogan publicitaire d'une banque locale.

BIEN VIVRE ENSEMBLE...

Le grand chambardement à l'école maternelle

Après le départ de notre directrice Claudia FUCHS et celui d'Aurélie et de Mélanie, les deux institutrices stagiaires, nos enfants ont trouvé de nouvelles têtes à l'école à la rentrée: Anaïs, directrice et maitresse des petits / moyens / grands, Carole qui enseigne chez les moyens /grands, Florence et Aurore, nos aidesmaternelles.

A nous de faire connaissance avec ces jeunes dames qui vont s'occuper de nos enfants tout au long de l'année scolaire.





 C'est une habitude chez nous, quand de nouvelles enseignantes sont nommées, nous leur demandons de se présenter aux lecteurs de la « Lettre Municipale ».

Carole: Mme Carole Heim, enseignante de la classe des MS/GS. En activité professionnelle depuis bientôt 32 ans.

Anaïs: Je m'appelle Anaïs BURGET, j'ai 32 ans et j'enseigne depuis 9 ans. Je suis en charge de la direction et de la classe des Petits / Moyens / Grands de l'école maternelle de Moosch.

2. Quelles sont les raisons pour lesquelles vous avez choisi l'école de Moosch?

Carole: J'ai choisi Moosch pour me rapprocher de mon domicile.

Anaïs: Nous avons emménagé à Moosch l'année dernière et l'occasion s'est présentée de demander le poste de direction de l'école maternelle. Je

suis très heureuse de l'avoir obtenu et de faire partie intégrante de la vie de mon village. J'en profite également pour remercier mes collègues de l'école élémentaire pour leur accueil ainsi que la bienveillance et la disponibilité du personnel communal et des élus.

3. Après quelques semaines de classe, quelles sont vos impressions?

Carole: Il y a encore beaucoup de travail en perspective pour cette année scolaire qui compte une équipe totalement renouvelée.

Anaïs: La rentrée s'est très bien déroulée malgré un contexte un peu déroutant avec le port du masque pour les adultes et le protocole sanitaire à respecter. La reprise a permis de faire un état des lieux des connaissances et capacités des élèves afin de leur proposer un enseignement adapté et les amener vers réussite. Progressivement et avec l'aide précieuse de mon ATSEM Aurore LIVRELLI, nous parvenons à faire reprendre des habitudes de travail aux Moyens et aux Grands qui ont, pour certains, été perdues suite à ces longs mois sans école en présentiel.

Le rythme quotidien est très dense entre la direction, la classe et ma vie personnelle mais pour l'instant tout se passe très bien!

4. Aurore et Florence, avez-vous été surprises par ce nouveau métier?

Florence: Non, pour moi ce n'est pas nouveau. J'entame déjà ma quatrième année en tant qu'ATSEM et je suis toujours aussi heureuse de contribuer aux apprentissages des enfants. Néanmoins, une nouvelle tâche s'est greffée sur mon poste. N'ayez crainte M. le Maire, les locaux sont entretenus avec tout le sérieux qui s'impose en cette période!

Aurore: J'ai intégré l'équipe au mois de juin et j'ai été très surprise par ce métier! Je le trouve passionnant et cela a été une véritable révélation pour moi. J'apprécie d'accompagner tous les élèves dans leur évolution.

Accès à l'école maternelle

Suite à la mise en place du protocole sanitaire « anti-covid », les enfants de l'école maternelle entrent désormais par la porte principale de la maternelle (en face de la boîte aux trésors). Depuis, de nombreux parents viennent en voiture jusque devant la porte pour déposer leur(s) enfant(s).

Cela créé un danger.

Nous rappelons que **l'accès des véhicules est interdit** sur cette placette. Seul l'autobus transportant les enfants à la piscine est autorisé à stationner devant l'école afin que les enfants puissent embarquer **en toute sécurité.**

Merci de stationner sur la place Arnaud Beltrame ou devant l'ancien café « A l'arbre vert ».

Réservez une place dans votre chariot

La crise sanitaire et sociale liées au Covid a fortement impacté les activités de la Banque Alimentaire du Haut-Rhin, aussi est-il crucial de reconstituer les stocks pour répondre à la demande qui ne cesse de croître de familles en situation de précarité.

La prochaine collecte aura lieu le vendredi 27 et le samedi 28 novembre.

Nous aurons à cœur de faire preuve de solidarité **en déposant dans les chariots** des magasins qui participent à la collecte les aliments de base: conserves (poissons, plats cuisinés, fruits), cuisine (sucre, huile, riz, pâtes), mais également café, thé, cacao, confitures, céréales...

Si vous estimez que ce serait plus pratique de déposer les aliments en mairie, nous nous chargerons de les transférer à la banque alimentaire.

La fête de la Nation

L'allocution du 14 juillet est souvent propice à une réflexion sur les symboles de la République ou sur notre devise « Liberté, égalité, fraternité ». Le maire n'a pas dérogé à cette règle non écrite devant notre monument aux morts le 14 juillet dernier.

« On aura connu, a-t-il dit, des fêtes nationales plus flamboyantes. Celle de cette année restera associée dans nos mémoires à un virus. Ce 14 juillet obéit encore dans son organisation aux différentes circulaires notamment préfectorales qui nous parviennent en mairie. Ainsi, avons-nous convié à ce rassemblement patriotique ce qu'il est convenu d'appeler les forces vives de la Commune. Chaleureux merci pour votre présence.

Cérémonie minimaliste ne signifie pas, du moins dans mon esprit, cérémonie au rabais. La Fête Nationale a été, est, et je l'espère, restera le moment où tous les amis de la République se retrouvent autour de valeurs et de symboles... autour de notre devise également: liberté, égalité, fraternité.

Elle est un peu fatiguée notre devise, elle est parfois un peu piétinée et pour bon nombre de nos compatriotes, elle sonne creux parfois. Et pourtant... si ce triptyque cessait d'être l'étoile qui nous guide depuis 1789, la France ne serait plus tout à fait la France.

Je sais bien qu'on ne pense pas tous les matins à notre devise républicaine en se rasant. Mais autorisez-moi à vous livrer quelques réflexions sur ce sujet qui m'est cher.

Les trois termes de notre devise sont à la fois complémentaires et antagonistes. Si la liberté prédomine, elle empêche l'égalité et ne suscite en rien la fraternité. L'égalité, si elle est imposée, affecte la liberté et n'apporte rien à la fraternité.

Quant à la fraternité, elle s'éduque mais ne s'instaure pas. Elle relève d'une conscience citoyenne forte. Si la fraternité accompagne simplement la liberté et l'égalité sur le fronton de nos écoles, nos mairies, nos monuments, c'est-à-dire si elle n'est qu'un mot, elle ne signifie pas grandchose. Elle doit être vécue comme une conscience d'appartenir à une même communauté. Cette question-là, je crois que vous le savez, me turlupine... et en même temps elle quide les choix que ie fais dans ma fonction de maire. Le constat est banal, nous sommes dans une civilisation qui a favorisé l'individualisme, j'oserais affirmer qui l'a organisé. Nos élites ont tous lu Machiavel et savent dresser les hommes, les classes, les sociétés, les uns contre les autres. L'individualisme peut avoir des aspects positifs mais le plus souvent il est négatif quand il devient égoïsme, méfiance, mépris des autres, voire culte de soi.

Cela s'est traduit progressivement par une crise des solidarités: crise des

solidarités de la famille qui prévalait dans les sociétés plus anciennes, crise des solidarités villageoises ou de quartiers, des solidarités de travail...

Il aura fallu le dramatique épisode du coronavirus et le confinement qui ont ramené les hommes à leur condition pour voir refleurir l'entraide, la solidarité de voisinage, l'empathie, les élans de reconnaissance. La fraternité en somme.

On ne peut pas imposer arbitrairement le sentiment de fraternité... Elle n'est ni un décret, ni une loi. Elle est en nous dans ce que le sociologue Edgar Morin appelle le «tu – nous» qui se manifeste dès la naissance par l'empathie, l'attachement, les besoins de contact et qui se développe dans la famille, puis dans les groupes de copains ou d'amis et enfin dans des communautés plus larges.

Au fil du temps, ce « tu – nous » s'est appauvri et dans notre civilisation actuelle, il est devenu peu consistant. Il apparait désormais plus que nécessaire de développer les sentiments de solidarité et de fraternité à l'égard des autres dans notre village, à l'égard de la nation aussi, et de l'humanité entière. Ce sont ces sentiments là que j'appelle de mes vœux, en rappelant que faire du bien à autrui, c'est se faire du bien à soimême...

Ne l'oublions pas pour que vive mieux encore notre village et notre République et Vive la France. »



BIEN VIVRE ENSEMBLE...

Au revoir Georges, bienvenue Jonathan,

Ce mois de septembre aura connu d'émouvantes rencontres des fidèles de nos communautés de paroisses.

Nous avons dit au revoir à Georges, notre prêtre depuis 18 années et avons souhaité une chaleureuse bienvenue à Jonathan qui aura la charge de trois communautés de paroisses de Bitschwiller à Wildenstein.

Georges n'a pas été un curé expansif mais un curé méditatif. Amoureux de nos sentiers et de nos forêts, c'est au contact de la nature que sans doute, il conversait avec son seigneur. On a pu dire qu'on ne comprenait pas toujours ce qu'il disait à cause de son accent venu de l'est... c'est sans doute qu'on ne l'écoutait pas assez. Lors de sa messe de « départ », il a demandé pardon à celles et ceux qu'il a peut-être blessé, mais il a souligné aussi, et avec beaucoup d'émotion, les amitiés forgées au fil du temps.

Nous fûmes de tes amis Georges, au revoir et tous nos vœux t'accompagnent. Jonathan nous a rendu visite bien avant son installation. Il nous vient du collège épiscopal de Zillisheim où il a fait l'unanimité dans toute la communauté éducative qui aurait bien aimé participer à sa messe d'installation. Mais les conditions sanitaires liées au Covid réduisant le nombre de places disponibles dans l'église, seule une délégation autour de Vincent CHEVALIER, le directeur du collège, s'est déplacée, laissant au prêtre le soin de privilégier ses nouveaux paroissiens.

Belle messe d'installation, assurément.

Jonathan a conquis son auditoire à qui il s'est adressé par une réflexion à haute voix sur la nécessaire remise en cause de toutes celles et tous ceux qui se sentent « installés ». Le confort n'est pas propice à la marche en avant. Le nouveau prêtre de la vallée est apparu combattif, dynamique et éminemment sympathique, confessant également qu'il pouvait être stressé.

Nous lui souhaitons pleine réussite dans sa nouvelle mission au service de la population de notre vallée. Jonathan a fait sa première messe à Moosch le dimanche 4 octobre. A cette occasion, le maire, accompagné d'une délégation du Conseil Municipal, a accueilli le prêtre en lui souhaitant une chaleureuse bienvenue chez nous au nom de la municipalité et de tous les mooschois, ceux qui vont à l'église et ceux qui n'y vont pas. Il a remis au nouveau curé le livre « Moosch, histoire et mémoire » pour agrémenter, a-t-il dit, les futures soirées d'hiver.



Jonathan NOCK s'adresse aux fidèles de la vallée.

Des nouvelles de notre Bibliothèque

Une réussite pour le destockage de livres

Un beau soleil dès le matin, 35° à l'ombre dans la journée, un public nombreux et sympathique, une belle journée de découverte de la bibliothèque de notre village, c'était le samedi 16 juillet et c'est le bilan positif de ce premier désherbage (c'est le terme utilisé dans les biblio) de livres.

En effet, les premiers visiteurs attendaient devant la porte avant même l'heure de l'ouverture et se sont succédés tout au long de la journée. Les tables bien achalandées de polars, romans, livres enfants et divers étaient installées dans la cour de l'école et les

nombreux lecteurs de notre village et de la vallée ont côtoyés des visiteurs de Mulhouse, Altkirch, Cernay et même des parisiens en vacances dans la vallée. Merci à vous tous qui êtes venus nous rendre visite ce jour-là, ce fut une expérience très satisfaisante que nous ne manquerons pas de renouveler.



Une première réussie pour les bénévoles de la bibliothèque.

Nouvel arrivage de livres

Nos coups de cœur pour cette riche rentrée littéraire de l'automne 2020 ont été nombreux. Plus de 80 nouveaux livres aussi passionnants qu'originaux étoffent nos rayons depuis quelques jours.

Un large choix de polars tel que le dernier Franck Thilliez, Donna Léon, Nicolas Beuglet, Jérôme Loubry, ou encore la fiction des petits crimes à l'islandaise sous la plume de Ragnar Jonasson vous feront frissonner de plaisir.

Les amateurs de littérature retrouveront avec enthousiasme « Le sel de tous les oublis » de Yasmina Khadra, l'humour de Marie Sabine Roger avec « Loin-Confins » et dans le genre plus classique le dernier Françoise Bourdin « Quelqu'un de bien » ou « Puisque tu m'aimes » de Janine Boissard.

Sur les conseils de notre libraire, nous avons également opté pour de nouveaux auteurs comme Anne Jacob ou Ibon Martin, de nouvelles plumes à découvrir.

Les enfants et jeunes ados ne sont pas oubliés. D'ici la fin d'année le stock sera renouvelé avec un large choix d'albums, histoires pour les tous petits et bandes dessinées.

Nous avons également misé sur les auteurs locaux avec la « Vie malgré elle » de Michel Turk ou « Le goût sucré de la peur » la belle histoire pour les ados écrite par Alexandre Chardin. Le mulhousien Jean Marie Stoerckel nous fera revivre les grandes affaires criminelles alsaciennes qui ont défrayé la chronique de ces cinq dernières décennies. Juste en lisant quelques extraits de « 50 nuances de crime » vous vous replongerez dans des souvenirs qui ont marqués la mémoire collective.

Ces auteurs alsaciens ont tous dédicacé leurs ouvrages à l'attention de nos lecteurs.

Notre village, la nuit

Suite du concours pour les enfants de moins de 14 ans.

Cette fois ce sont 3 photos de différents endroits de notre village que nous vous faisons découvrir.

Le ou la participant(e) devra, comme pour la «Lettre Municipale» précédente, trouver l'endroit exact des photos, décrire le lieu sur une feuille de papier en mentionnant le numéro de la photo, rajouter bien entendu son nom, prénom, date de naissance et adresse.

Ce papier devra être déposé soit à la bibliothèque lors des permanences ou dans sa boîte aux lettres avant le 15 Novembre.

Ce concours sera bien entendu récompensé, la date reste à déterminer, mais les enfants seront prévenus en temps voulu.

Une vingtaine de ces magnifiques photos seront à découvrir à la bibliothèque après le 15 Novembre.







Halloween

La soirée d'Halloween dans les locaux de la bibliothèque n'est pas réalisable cette année. Nous avons donc imaginé une promenade d'Halloween dans les rues proches de l'école, avec des points d'arrêt pour la lecture d'une histoire de circonstance. Tous les enfants, ados, parents sont donc invités le mercredi 28 octobre à 19h. Départ devant la biblio, déguisement de rigueur, durée environ 1h.

Masque obligatoire à partir de 11 ans, cette animation reste sous réserve des conditions sanitaires et des directives préfectorales ainsi que des conditions météo.

Horaire d'ouverture : Lundi 17h - 18h Mercredi 10h - 12h Vendredi 16h30 - 18h

Annulation du 20° Téléthon de Moosch

Face à la pandémie du COVID-19 qui est loin d'être solutionnée sanitairement, les bénévoles du Téléthon Mooschois ont le regret de vous annoncer l'annulation de la 20° édition.

En effet, comment organiser un tournoi de belote, de scrabble, un déjeuner dansant sans s'exposer à des risques de contamination.

Profondément touchés par cette obligation sanitaire indispensable pourtant, nous rebondirons activement en 2021 avec dès le printemps, toujours si la situation sanitaire nous le permettra, l'organisation d'un grand ramassage de métaux dans notre village.

Une Web radio chez nous!

Raymond DEIKE revient à ses premiers amours, la radio. Il vient de relancer Radio Cigogne pour les amateurs de musiques populaires des années 70 à aujourd'hui.

A écouter sur www.radiocigogne.fr Contact : contact@radiocigogne.fr

AGIR POUR LES MOOSCHOIS

Lettre ouverte aux mooschoises et aux mooschois

Mes chers concitoyennes et concitoyens,

J'ai souvent répété que la situation financière de notre commune est saine. **Je persiste et je signe.**

Mais suite à des remarques venant notamment de communes voisines nous «traitant de riches», j'ai pensé qu'il n'était pas inutile de préciser le distinguo entre « saine » et « riche ».

La santé financière d'une commune se mesure notamment :

- A sa dette; chez nous elle est faible (192 597 € soit 113 €/habitant).
- A la pression fiscale; nous n'avons pas pris l'habitude d'augmenter les impôts.
- A la capacité de maitriser les dépenses de fonctionnement (477 €/ par habitant contre 803 € pour les communes de plus de 1000 habitants du département).

La richesse se mesure quant à elle :

- Aux recettes de la commune.
- Aux excédents dégagés après chaque exercice budgétaire.

Or recettes et excédents diminuent chez nous année après année. En examinant l'évolution de nos excédents, on peut constater: 2008, fin du 1er mandat 416 631 €, 2014, fin du 2e mandat 252 390 €, 2019, fin du 3e mandat 142 511 €, en d'autres termes notre capacité d'autofinancement s'écroule.

Les raisons de cet appauvrissement sont de deux ordres :

La quasi disparition des dotations de l'Etat (nous sommes passés de 430 000 à 94 000 €), tandis que dans le même temps les contraintes sur les dépenses se sont accumulées; la diminution des recettes fiscales liée entre autres à la baisse de la population et au quasi gel des bases qui servent à déterminer les impôts locaux.

La suppression de la taxe d'habitation est évidemment une bonne nouvelle pour les contribuables; on découvrira dans quelques années que c'est une catastrophe pour les communes qui n'auront à l'avenir comme levier fiscal que la seule taxe foncière.

C'est avec l'excédent de fonctionnement cumulé année après année que l'on finance les investissements et avec des emprunts si c'est nécessaire... et les emprunts, il faut les rembourser, avec intérêts, ce qui augmente encore une fois les dépenses de fonctionnement.

Désormais, et c'est là que je voulais en venir, nous sommes « à l'os », nous avons réduit nos dépenses là où c'était possible. Nous avons renégocié à la baisse nos contrats d'assurance, changé de fournisseurs d'énergie, gratté quasiment tous les articles de la section de fonctionnement. La dernière piste qui nous reste, ce sont les économies concernant la consommation d'électricité que nous pourrions réaliser à travers l'extinction partielle de l'éclairage public la nuit d'une part et d'autre part la rationalisation de la distribution de l'électricité à partir de nos coffrets. Cela aura un coût, mais l'objectif c'est de supprimer au moins 3 coffrets soit 3 abonnements en moins.

En moyenne, l'éclairage public représente 50 % de la consommation d'électricité. C'est donc un secteur sur lequel il vaut la peine de se pencher pour réaliser des économies.

Nous le savons tous, à partir d'une certaine heure, la fréquentation des rues est faible, il est donc possible d'éteindre l'éclairage artificiel. Lorsqu'il n'y a plus personne dans une pièce, on éteint bien la lumière, alors quand il n'y a plus personne dans la rue, pourquoi ne pas faire de même (1). Selon une enquête Harris Interactive, 86 % des français se disent prêts à accepter d'éteindre l'éclairage public inutile en milieu de nuit.

On dit parfois que l'extinction favorise les cambriolages... sauf qu'aujourd'hui 80 % des vols et agressions ont lieu en plein jour. De nombreuses enquêtes montrent qu'il n'y a pas plus de cambriolages avec ou sans éclairage public. Enfin, la lumière ne dissuadera jamais un cambrioleur décidé, bien outillé... et peut être bien renseigné.

Par ailleurs, un environnement nocturne est essentiel pour toutes les espèces. Eclairer la nuit a donc un effet néfaste sur la faune et la flore. Les astronomes nous disent aussi que les halos lumineux qui entourent les communes trop éclairées limitent l'observation du ciel et des étoiles.

Enfin, papydocteur l'a bien expliqué dans sa rubrique, l'homme est un être diurne qui a un rythme biologique bien défini. Pour être en bonne santé, ce rythme doit être respecté. Il faut donc prévenir les lumières intrusives la nuit.

Qu'en pensez-vous?

JS

(1) Il est entendu que la RN66 ne serait pas concernée par ce projet, ni la départementale allant à Geishouse. Nous n'avons pas autorité sur la rue de la Gare et sur la rue du Général de Gaulle.



Déclaration préalable de travaux : dans quels cas faut-il la déposer?

Une déclaration préalable est un dossier à déposer en mairie afin d'obtenir l'autorisation de réaliser certains travaux. Il s'agit d'une démarche allégée par rapport à une demande de permis de construire.

Vous devez obligatoirement déposer une demande pour toute réalisation listée aux articles R 421-9 à 12, R421-17 et R421-17-1 du Code de l'urbanisme.

Elle concerne en règle générale des travaux de faible ampleur :

- les **constructions nouvelles** dont l'emprise au sol et/ou la surface de plancher est comprise entre 5 et 40 m²,
- l'extension des constructions existantes dont l'emprise au sol et/ou la surface de plancher est comprise entre 5 et 40 m²,
- la modification de l'aspect extérieur d'une construction (changement de portes, fenêtres, ravalement de façades, volets, toiture...),
- les clôtures.
- les piscines dont la superficie du bassin est comprise entre 10 et 100 m² et qui ne sont pas couvertes ou dont la couverture fixe ou mobile a une hauteur au-dessus du sol inférieure à 1.80 m.

Pour les projets de plus grande importance, le dépôt d'un dossier de demande de permis de construire sera nécessaire.

A Moosch, le document d'urbanisme qui fixe les règles générales en matière de construction est le Plan Local d'Urbanisme intercommunal

(PLUi) qui a été approuvé le 14 mars 2019 par la CCVSA. Il s'applique à toutes les constructions (même celles ne nécessitant aucun dépôt de dossier). Le plan de zonage du PLUi vous permettra de connaitre dans quelle zone se situe votre terrain et le règlement qui s'y applique.

Pour savoir si votre projet est compatible avec le PLUi ou pour toute question, nous vous invitons à prendre contact avec la mairie ou avec le service instructeur de la CCVSA.

Tout dossier de demande d'autorisation d'urbanisme (dont les déclarations préalables) doit être déposé ou adressé par pli recommandé avec demande d'avis de réception à la mairie.

Il doit être établi soit par le ou les propriétaires du terrain concerné par le projet ou par une personne attestant être autorisée par les propriétaires à exécuter les travaux.

Le dossier est ensuite transmis à la Communauté de Communes de la Vallée de Saint-Amarin (CCVSA) dont c'est la compétence, pour être étudié par le service instructeur.

Lorsque vous réalisez des travaux sans autorisation, vous êtes en infraction avec le code de l'urbanisme.

La majeure partie des infractions aux règles d'urbanisme sont des délits qui engagent votre responsabilité pénale.

Les infractions sont notamment constituées par la réalisation de travaux sans autorisation ou non conformes à l'autorisation obtenue (¹). Une amende peut être prononcée d'un montant minimal de 1 200 € et pouvant aller jusqu'à 6 000 €/M².

Le délai de prescription des infractions est de 6 ans. Passé ce délai, la commune peut toujours engager votre responsabilité civile, dans la limite de 10 ans à compter de l'achèvement des travaux.

Elle saisit alors le tribunal judiciaire en vue de faire ordonner la démolition ou la mise en conformité de votre construction.

Si vous pensez être dans une situation contrevenante, nous vous conseillons de prendre rapidement contact avec la mairie afin de vous mettre en conformité.

(1) C'est précisément parce que nous nous sommes trouvés face à une situation de ce type qu'il nous a semblé judicieux de rappeler les règles.

Une journée particulière

Membre de « La Mooschoise » et de « l'Espérance », Valérie DENNY, agent de service hospitalier au Moenchsberg a fait partie des 50 alsaciennes et alsaciens invités à la cérémonie du 14 juillet à Paris au cours de laquelle un hommage national a été rendu aux acteurs de première et de deuxième lignes, mobilisés pendant la crise sanitaire du printemps dernier.

Pour Valérie, cette invitation a été un grand honneur et l'a profondément touchée sans doute parce qu'elle a représenté ce jour là l'ensemble des personnels de l'hôpital.

« On a tous traversé la même chose, on a tous été sonnés par ce virus, on a fait notre boulot... », a-t-elle déclaré.

Ce 14 juillet restera certainement gravé dans sa mémoire et nous espérons avec elle, qu'elle pourra dire bientôt quand elle racontera son 14 juillet « c'est de l'histoire ancienne ».



Une journée mémorable pour Valérie.

RETOUR SUR IMAGES



16 septembre, orage violent, la rue des Fleurs transformée en torrent boueux de montagne. Service technique et bénévoles ont procédé au nettoyage dans le haut de la rue et les riveraines du bas de la rue, merci à elles.





Une équipe de choc menée de main de maître par Claude BERNA pour une mini journée citoyenne pour débroussailler le repaire de sangliers rue du Cimetière Militaire.



Préparation du sol du plateau sportif dans la perspective de l'aménagement du City Stade. Début du chantier mi-octobre si la météo le permet.



« Il y a une violence qui se banalise dans la société. Il y a la réalité des violences sur les personnes mais aussi l'insécurité économique, sociale, territoriale, amplifiée par une perte incontestable de civisme et de respect de la règle commune. »

Ce mot de Yannick Jadot illustre parfaitement ce que nous ne pouvons que déplorer semaine après semaine à proximité de nos bacs de tri. Nous ne pourrons plus faire autrement que de verbaliser.

La loi « anti-gaspillage pour une économie circulaire » du 10 février 2020 a prévu un certain nombre de mesures contre les dépôts sauvages d'ordures.

Les amendes administratives (1 500 €) payées par les auteurs de dépôts sauvages sont perçues par les collectivités locales, apportant ainsi un complément budgétaire en contrepartie de leur mobilisation contre ces dépôts. La loi aggrave les sanctions pour les rendre dissuasives. Elle sera complétée par un renforcement de la contravention sanctionnant les petits dépôts sauvages; celle-ci passera de la 3º à la 4º classe.





Pour éviter aux touristes désireux de monter sur les crêtes de se perdre au Hameau de la Mine d'Argent, une nouvelle signalétique fabriquée et mise en place par le nouveau conseiller Bernard WALTER.



Un chantier à 100 000 € à la hauteui de la passerelle DA COSTA sous la direction du Syndicat des rivières.



Réunion de chantier hebdomadaire avec l'entreprise RICHERT, le Syndicat des





Reprise du seuil sous la passerelle.

RUBRIQUE DU PAPYDOCTEUR

L'obscurité est nécessaire à un sommeil réparateur.

Bien manger, bien bouger, bien s'hydrater et **bien dormir sont essentiels pour conserver la santé.**

L'alternance jour-nuit est le signal permettant à notre horloge biologique de réguler nos phases de sommeil et d'éveil. Ces phases constituent le rythme circadien. L'horloge circadienne ponctue le rythme veille-sommeil et nous permet de nous adapter au rythme de la journée. L'homme contrairement à certains animaux dits nocturnes (chauve-souris, chouette, salamandre...) est programmé pour être actif le jour et dormir la nuit, il est diurne. D'où la pénibilité du travail nocturne et les dangers pour la santé de ceux qui sont obligés d'y recourir.

C'est la lumière qui influence notre sommeil et notre rythme naturel.

Nos humeurs, notre énergie en dépendent. La lumière du soleil nous dynamise et nous booste alors que l'obscurité nous incite à nous reposer. La lumière est transmise par nos yeux à notre cerveau qui déclenche la sécrétion des hormones qui nous gouvernent entre autres la sérotonine intervenant dans de nombreuses fonctions physiologiques et régulant le sommeil. Le taux de sérotonine est plus important lors de moments ensoleillés du quotidien et baisse pendant le sommeil. Nos humeurs, notre énergie en dépendent. La lumière du soleil contribue également à fixer 80% de la vitamine D de notre corps, le reste provenant de notre alimentation (laitages, poissons gras..). C'est cette vitamine D qui rend nos os plus solides (évitant entre autres de se fracturer le col du fémur). Elle renforce notre système immunitaire et intervient dans certains métabolismes dont celui très important du calcium évitant le rachitisme chez l'enfant et l'ostéoporose chez l'adulte âgé. C'est pourquoi il est important d'exposer son visage, ses mains et ses bras, 10 à 15 minutes au moins 3 fois par semaine à la lumière naturelle. Les personnes âgées prendront la vitamine D sous forme médicamenteuse 1 ou 2 ampoules de 100 000 unités à l'entrée

de l'hiver (en même temps que le vaccin contre la grippe très important cette année).

Le manque de lumière (intensité 100 000 lux/j les jours d'été, 2 000 lux/j les jours d'hiver) pendant les mois où le jour est plus court que la nuit (entre le 22 septembre 2020 et le 20 mars 2021) peut chez certaines personnes déclencher une dépression saisonnière altérant beaucoup leur qualité de vie.

Lorsque nos yeux transmettent l'obscurité au cerveau, cela déclenche la production de mélatonine par la glande pinéale (épiphyse), par la rétine mais aussi par les cellules de la moëlle osseuse, les lymphocytes et les cellules épithéliales. La mélatonine «hormone du sommeil» a de nombreuses propriétés: elle est antioxydante nous protège donc contre certains cancers (sein), facilite l'endormissement, agit favorablement sur l'hypertension artérielle, aurait une action préventive de la maladie d'Alzheimer? Elle est sécrétée la nuit à condition d'être dans l'obscurité complète. Il est donc très important de ne pas introduire de la lumière dans les chambres pour bien s'endormir.

L'industrie pharmaceutique au vu de ces nombreuses propriétés n'a pas tardé, prévoyant un marché important, à la commercialiser sous forme de complément alimentaire. Mais il est plus simple et sans doute tout aussi efficace de manger des noix et d'autres fruits à coque, du chocolat, des bananes qui augmenteront sans risque votre sécrétion de mélatonine.

Si la lumière est indispensable à notre bien-être, je dirais même à notre survie, l'obscurité est aussi nécessaire la nuit et éteindre l'éclairage public pendant la «nuit profonde » me paraît une mesure de bon sens bénéfique sur le plan de la santé comme sur bien d'autres, nous permettant de dormir volets ouverts pour profiter aussi bien de la clarté du soleil très tôt le matin en été que de l'obscurité totale nocturne (en dehors des nuits de pleine lune par ciel dégagé). Le gouvernement avait déjà pour éviter la pollution lumineuse pris un arrêté en janvier 2013 qui interdit de 1 h à 7 h du matin, l'éclairage nocturne des bâtiments non résidentiels «accueillant des activités telles que le commerce, l'administration, les transports, les activités financières et immobilières, les services aux entreprises et services aux particuliers, l'éducation, la santé, l'action sociale les activités agricoles ou industrielles.

Cette seule mesure selon le ministère réduit « les conséquences néfastes sur les écosystèmes (perturbation des espèces) et sur la santé humaine (sommeil des riverains)», économisera l'équivalent de la consommation annuelle d'électricité de 750 000 ménages, et l'émission de 250 000 tonnes de CO₂, tout en économisant 200 millions d'euros d'électricité. Ce qui n'est pas rien et avec l'extinction nocturne de l'éclairage public ce sera encore plus bénéfique!



PRÉSERVER NOTRE CADRE DE VIE

La chronique forestière de Marc SOLARI

Comme on pouvait s'y attendre, avec la combinaison de la sécheresse et du confinement qui a bloqué l'économie, le bilan pour notre forêt sera probablement désastreux. Après le déficit de 30 000 € en 2019, nous marchons sûrement vers un nouveau déficit cette année (de l'ordre de 6 000 € pour le moment).

Jean-Pierre Renaud, le directeur territorial de l'ONF, affirmait il y a quelques jours: «j'ai déjà connu des crises forestières; mais ce n'était pas comparable à la tempête silencieuse que vit la forêt depuis trois ans. Je n'ai jamais vu une situation aussi préoccupante.»

« Nous avons fait au mieux pour optimiser ce qui pouvait l'être avec un marché déprimé et une surproduction de bois partout en Europe » a dit Claudine, notre garde forestière.

Les contrats d'approvisionnement sont maintenus, mais en plus petites quantités qui ont été partagées entre les communes de la com-com de Saint-Amarin. Sur les 1500 m³ mobilisés et vendus à Moosch, 650 m³ représentent des bois dépérissants (billes de pied encore vertes). Impossibilité de vendre les sur-billes qualité D déjà sèches pour le moment (sur-billes = cimes des arbres là où commencent les nœuds). Les scieries qui travaillent cette qualité sont saturées depuis presque deux mois. Nous essayons de vendre au prix de la tonne, tant qu'il y aura une demande.

Il a également été convenu avec le maire de vendre sur pied des sapins et épicéas dépérissants, ce qui a permis à la commune une petite rentrée d'argent sans dépense d'exploitation et de débardage, tout en sécurisant la forêt.

Avec un engouement pour le Douglas depuis quelques mois, nous avons fait exploiter et vendu 450 m³ de cette essence principalement dans la parcelle 51, parcelle située sous le relais de télévision près de Geishouse.



Nos amis bénévoles qui s'attèlent à la tâche ingrate et si indispensable du dégagement des bois d'eau. Un immense merci à eux.

Il n'y a quasiment pas de demande pour les grumes de hêtre, les préventes que nous avions proposées n'ont pas eu d'offre; les seuls feuillus exploités sont et seront destinés au façonnage de stères pour l'affouage et le bois de service.

Des travaux de sécurisation des personnes et du milieu (risque de chutes de branches et même d'arbres) ont été nécessaires, notamment dans la montée de la départementale allant vers Geishouse ainsi que divers chemins dans la forêt même. Travaux coûteux mais indispensables.

Aucune intervention sylvicole ni d'entretien de limites ou de fossé n'ont été entreprises afin de ménager le budget forêt de la commune.

Le nécessaire entretien et le nettoyage des renvois d'eau (rigoles) ont été réalisés sous l'impulsion de l'adjoint Bertrand MURA par des bénévoles à deux reprises et une autre journée est déjà programmée

pour le mois d'octobre. L'un de nos bénévoles a d'ailleurs «inventé» un outil permettant un travail plus efficace et plus rapide.

Merci à Bertrand et à toute l'équipe de bénévoles pour le travail accompli et merci aux automobilistes qui montent sur les crêtes de rouler lentement.

Espérons que l'année prochaine sera meilleure tant au point de vue climatique qu'économique.

La forêt n'est pas seulement un revenu, elle est aussi **une source de bienfaits pour la santé**, elle contribue à la régulation du circuit de l'eau, à limiter l'augmentation du carbone atmosphérique et à réduire la pollution.

Elle sert aussi de lieu de vie et d'ultime refuge à de nombreux animaux, oiseaux et insectes, la plaine ayant tendance à devenir un désert végétal avec les pratiques agricoles intensives et les pesticides. Toutes choses qui ne sont pas valorisées et qui mériteraient de l'être d'une manière ou d'une autre.



On ne se lasse jamais des photos de notre ami Marc SOLARI.

LES DÉCISIONS DU CONSEIL

Le Conseil Municipal s'est réuni deux fois depuis la publication de notre dernière «Lettre Municipale» du mois de juillet.

Les Elus municipaux ont approuvé notamment...

SÉANCE DU 22 JUIN

Délégation du Conseil Municipal au Maire

Afin de permettre de régler promptement certains dossiers, le Conseil Municipal a délégué un certain nombre d'attributions limitativement énumérées par l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales au Maire.

Affectation des résultats de clôture de l'exercice 2019

Les résultats de clôture suivants ont été approuvés et **seront reportés aux Budgets Primitifs** de l'exercice 2020.

a) Budget Général

- Fonctionnement:
- +1022683,84€(excédent)
- Investissement:
- 186 170,54 € (déficit)

b) Budget Forêt

- Fonctionnement:
- + 327 024,03 € (excédent) (exclusivement les économies réalisées les années précédentes)
- Investissement:
- + 2 697,41 € (excédent)

Vote des taux d'imposition des contributions directes pour l'exercice 2020

Le Conseil Municipal a décidé de maintenir les taux d'imposition appliqués en 2019 pour la Taxe Foncière Bâtie et la Taxe Foncière Non Bâtie, celui de la Taxe d'Habitation ayant été automatiquement reconduit par l'Etat, ce qui donne les taux suivants applicables pour 2020 :

Taxe d'Habitation : 8,45 %

Taxe Foncière Bâtie : 11,53 %

Taxe Foncière Non Bâtie: 84,93 %

Approbation du Budget Primitif Forêt 2020

Le Conseil Municipal a voté le Budget Primitif Forêt de l'exercice 2020 aux montants suivants:

Investissement

Dépenses : 2 697,41 € Recettes : 2 697,41 €

Fonctionnement

Dépenses:445 525,00 € Recettes:445 525,00 €

Dépenses totales : 448 222,41 € Recettes totales : 448 222,41 €

Fixation du prix des produits forestiers pour l'exercice 2020

Le Conseil Municipal a décidé le maintien des prix des produits forestiers pour l'exercice 2020, soit :

Bois d'affouage : 240 €/ la corde livrée ou 60 €/le stère livré,

Carte de ramassage de bois mort : 10 €/la carte.

Désignation des représentants au sein du syndicat mixte de la Thur Amont

M. Bertrand MURA, Adjoint au Maire, a été désigné en qualité de délégué titulaire et M. José SCHRUOFFENEGER, Maire, en qualité de délégué suppléant au sein du syndicat mixte de la Thur Amont.

Désignation d'un correspondant défense

M. Jean-Marie MUNSCH, 1er Adjoint au Maire a été désigné en qualité de correspondant défense et le Conseil Municipal a également décider de lui adjoindre M. Bernard WALTER, conseiller municipal, qui pourra l'assister, voire le suppléer dans ces fonctions.

DIVERS ET COMMUNICATIONS

Délégations du Maire aux Adjoints :

M. le Maire a succinctement présenté les délégations qu'il compte octroyer aux Adjoints. Ces délégations aux Adjoints seront officialisées par des arrêtés et chaque Adjoint sera chargé de créer et constituer une commission qui pourra être ouverte à des citoyennes ou citoyens Mooschois.

« Il m'apparait essentiel », a dit le Maire, « que des non élus participent à nos débats ».

Désignation des représentants à la Commission Communale Consultative de la Chasse

M. José SCHRUOFFENEGER, Bertrand MURA et Bernard WALTER ont été désignés en qualité de membres titulaires et M. Didier LOUVET, Anthony WELKER et Mme Anne-Caroline LEBIDAN en qualité de membres suppléants.

Désignation des représentants au Comité Consultatif Communal des Sapeurs-Pompiers Volontaires

M. José SCHRUOFFENEGER, Maire, présidera ce comité et M. Bertrand MURA, Mmes Pascale RINGENBACH et Fanny TRENS y représenteront le Conseil Municipal.

Conseil de Fabrique

M. le Maire y siégera en qualité de membre de droit et M. Jean-Louis BITSCHINE, Adjoint au Maire pourra suppléer, le cas échéant, à l'absence du Maire.

Commission Communale des Impôts Directs

En vue d'établir la liste préparatoire pour la prochaine réunion du Conseil Municipal et qui sera ensuite soumise aux services fiscaux, le Conseil Municipal, a désigné M. José SCHRUOFFENEGER, M. Jean-Marie MUNSCH et Mme Marie-Eve PAOLIN en qualité de commissaires.

Nettoyage de la salle Coutouly

Mme Sabine RIETHMULLER sera affectée au nettoyage de la salle Coutouly à compter du 1^{er} septembre 2020.

Association Vivre à Moosch

Cette association présidée par Mme Christine FRIESS a pour objet de créer et d'organiser des événements culturels, caritatifs et des concerts que les autres associations locales n'organisent pas. Sa raison d'être est indéniable dans l'animation et le dynamisme de la vie culturelle Mooschoise. M. Jean-Marie MUNSCH invite les conseillers à y adhérer.

LES DÉCISIONS DU CONSEIL

SÉANCE DU 10 JUILLET

Election des délégués et des suppléants du conseil municipal pour les élections sénatoriales du 27 septembre 2020

Ont été élus Grands Electeurs: José SCHRUOFFENEGER, Pascale RINGENBACH, Didier LOUVET, Patricia MARQUES et Jean-Marie MUNSCH.

Ont été élus suppléants : Fanny TRENS, Bernard WALTER et Marthe BERNA.

Subventions aux associations - 2020

Le conseil municipal a voté les subventions de fonctionnement qui seront versées aux associations; les montants alloués les années précédentes, soit 15 000 € pour l'ensemble des associations ont été reconduits, et une aide particulière a été attribuée au Conseil de Fabrique, destinée au chauffage de l'Eglise.

Approbation du Budget Primitif Principal 2020

Le Budget Primitif 2020 a été le plat de résistance de la soirée. Le Maire s'est appliqué de manière pédagogique à présenter aux membres du Conseil et notamment aux nouvelles et nouveaux élus, les méandres du budget communal, s'appuyant sur la projection de chiffres, de tableaux et de graphiques. Il a analysé ligne par ligne les dépenses et les recettes prévisionnelles de la commune pour l'année 2020.

A l'unanimité, le Conseil Municipal a voté le Budget Primitif Principal de l'exercice 2020 arrêté aux montants suivants:

Investissement

Dépenses : 617 567,00 € Recettes : 617 567,00 €

Fonctionnement

Dépenses : 2 021 941,00 € Recettes : 2 021 941,00 €

Dépenses totales : 2 639 508,00 € Recettes totales : 2 639 508,00 €

Mise en place des commissions communales

Pour la bonne marche des travaux du conseil municipal et afin de pouvoir préparer et étudier les dossiers, six commissions ont été créées:

- Commission administration générale, urbanisme, finances et budgets.
- Commission action sociale, solidarité, vie associative, cérémonies, citoyenneté, devoir de mémoire.
- Commission culture, enfance, jeunesse, affaires scolaires et sportives.
- Commission travaux, voirie, patrimoine bâti, journée citoyenne.
- Commission propreté urbaine et des bâtiments publics, fleurissement, écocitoyenneté, développement durable, intendance, séniors.
- Commission forêt, chasse, pêche, rivière, déchets verts, sécurité.

Les conseillères et les conseillers se sont inscrits dans ces commissions selon leurs centres d'intérêts. Le Maire a demandé aux Adjoints qui animeront ces commissions de les ouvrir aux citoyennes et citoyens du village.

Renouvellement des membres de la Commission Communale des Impôts Directs

Le conseil municipal a dressé la liste des 24 contribuables, soit 12 titulaires et 12 suppléants qui sera communiquée au directeur des services fiscaux qui arrêtera définitivement la composition de la commission en **retenant 6 membres titulaires et 6 membres suppléants.**

Règlement intérieur du conseil municipal

Le règlement intérieur du conseil municipal a été adopté. Le Maire a commenté ce règlement en insistant sur la liberté d'expression, mais également sur le respect de la parole de chacun.

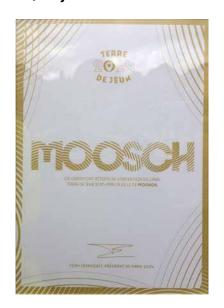
DIVERS ET COMMUNICATIONS

Communauté de Communes de la Vallée de Saint-Amarin

M. le Maire a rendu compte de **la réunion** d'installation du nouveau Conseil de la Communauté de Communes qui s'est tenue le jeudi 9 juillet. Il a été reconduit dans sa fonction de vice-président chargé des équipements sportifs et de loisirs.

Label « Terre de Jeux 2024 »

M. le Maire précise, que suite à sa demande formulée lors du congrès des Maires, et suite au questionnaire qu'il a fait parvenir au ministère, la commune s'est vue décernée le label « Terre de Jeux 2024 » par le Président de Paris 2024, Tony ESTANGUET.



Les conseillers ont dit...

« J'ai trouvé sur Internet un dossier sur l'extinction de l'éclairage public une partie de la nuit. Je n'ai trouvé que des points positifs à cette mesure. N'hésitons pas, allons-y! »

Fanny TRENS, Conseillère Municipale »

PAROLES DE LECTEURS

Un courrier du Président de la Fédération Française de Lutte

Monsieur le Maire,

La fédération française de lutte et disciplines associées (FFLDA) met en place, chaque année, une procédure de labellisation des clubs qui vise à valoriser le travail et l'engagement des clubs affiliés qui s'inscrivent dans le projet fédéral et dans une démarche qualité et de développement de nos activités sportives.

J'ai le plaisir de vous faire savoir que le club : **Club athletic Moosch a obtenu**, pour 2 ans, à compter du 1^{er} janvier 2020, le label national suivant dans la discipline LUTTE : Ecole de lutte - Animation.

Je connais votre implication dans le développement de nos disciplines au sein de votre ville et je vous en suis particulièrement reconnaissant.

Avec mes remerciements renouvelés, je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments les plus respectueux.

Alain BERTHOLOM



Un courriel de la Préfecture

Monsieur le Maire,

Je me permets de vous adresser **une information sur la conduite à tenir en cas de découverte de mérules sur le territoire de votre commune.** Les mérules dans les constructions, s'attaquent aux bois, notamment aux charpentes et boiseries des maisons humides et mal aérées. Dans la majorité des cas, les mérules se nichent souvent derrière un doublage, d'où sa détection tardive.

Sa présence est généralement consécutive à une rupture de l'équilibre hydrique des bâtiments entraînant **un taux anormalement élevé d'humidité des éléments de bois.** La rupture hydrique apparaît bien souvent à la suite de défauts d'entretien, de dégâts des eaux ou d'erreurs de conception lors de réhabilitations (enduits étanches intempestifs, obturations des ventilations, non-respect de l'équilibre originel de la construction).

L'article L.133-7 du code de la construction et de l'habitation précise que «dès qu'il a connaissance de la présence de mérule dans un immeuble bâti, l'occupant de l'immeuble contaminé en fait la déclaration en mairie. A défaut d'occupant, la déclaration incombe au propriétaire. Pour les parties communes d'un immeuble relevant de la loi n° 65-557 du 10 juillet 1965 fixant le statut de la copropriété des immeubles bâtis, la déclaration incombe au syndicat des copropriétaires.»

La découverte de mérule dans un immeuble bâti doit immédiatement être signalée au maire de la commune. C'est à l'occupant du bien ou au propriétaire du bâti qu'incombe la responsabilité du signalement en mairie. Lorsque la présence de mérule est décelée dans les parties communes d'un immeuble collectif, cette responsabilité incombe alors au syndic de copropriété ou au gestionnaire du parc de logements sociaux.

En cas de doute, il est vivement conseillé de faire établir un diagnostic.

La sanction en cas d'absence de signalement est celle d'une contravention de 3e classe soit 450€ au moins.

Une fois prévenu de l'existence d'un foyer déclaré de mérule, c'est au maire de la commune de faire remonter l'information au plus vite en préfecture.

Service habitat & bâtiments durables

Direction départementale des territoires - Cité administrative 3 rue Fleischhauer - 68026 Colmar cedex

Tél: 03 89 24 83 97 - portable: 06 72 04 04 63 www.haut-rhin.gouv.fr

Un courriel de Tony ESTANGUET

Monsieur le Maire,

Nous sommes heureux de vous annoncer votre labellisation pour le label Terre de Jeux 2024!

Au nom de toute l'équipe : bienvenue dans la communauté Terre de Jeux 2024 et merci pour votre engagement à nos côtés ! C'est ensemble, à travers la mobilisation de tous les territoires, que nous parviendrons à faire vivre ce projet unique.

Etre Terre de Jeux 2024 c'est bénéficier d'une identité unique, de relais et d'outils de communication, visant à mettre en lumière vos actions tout en vous permettant de prendre part à nos projets phares.

onception REPAIR 07 61 41 55 78 - Impression MACK - Oberhergheim

PAROLES DE LECTEURS

Un courrier du Préfet

Monsieur le maire,

Par lettre du 19 mai 2020, vous avez attiré mon attention sur l'important flux de circulation de motards sur la route des crêtes traversant le massif des Vosges. La motorisation de ce type de véhicules serait à l'origine d'importantes nuisances sonores pour les habitants du versant haut-rhinois de ce massif.

L'ensemble des forces de l'ordre dans le département a mené une action vigoureuse pour le respect des différentes mesures exceptionnelles liées au déconfinement. A ce titre, les contrôles opérés notamment par les forces de gendarmerie ont porté sur l'ensemble de la réglementation liée à la sécurité routière avec une attention particulière sur les routes du massif.

J'attache une grande importance aux mesures de sécurité publique et de respect du vivre ensemble dans le contexte particulier de déconfinement que nous connaissons. J'ai demandé aux services de gendarmerie nationale de poursuivre leurs opérations de contrôle en portant une attention particulière aux nuisances sonores.

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Laurent TOUVET

AGENDA POUR TOUS LES GOÛTS ET TOUTES LES ENVIES...

Difficile de publier un agenda dans cette période de pandémie où les principales manifestations sont annulées.
Nous vous invitons à consulter notre panneau lumineux de la place des Incorporés de Force où l'on annoncera les dernières nouvelles.

Après des semaines d'hésitation, les conscrits ont décidé de ne pas allumer leur bûcher le 10 octobre comme cela était prévu. lls ont fait preuve de sagesse. Des jours meilleurs viendront et d'autres occasions se présenteront pour rester fidèle à nos traditions.

